



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Urgences pédiatriques face à l'épidémie de bronchiolite dans le Douaisis

Question écrite n° 2953

Texte de la question

M. Matthieu Marchio alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des urgences pédiatriques face à l'épidémie de bronchiolite. Cette épidémie révèle, comme chaque année, les manques de moyens humains, financiers et matériels qui affectent le fonctionnement des urgences pédiatriques. En cet automne 2022, l'ensemble des services pédiatriques nationaux sont saturés. Dans le Nord, l'hôpital de Douai-Dechy, déjà sous tension depuis des mois au niveau des urgences pédiatriques, doit faire face à cette nouvelle vague épidémique. Au CHU de Lille, le service dédié aux épidémies d'hiver est resté fermé cette année, soit 10 lits en moins qui auraient été précieux pour faire face à la crise. Cette situation affecte gravement la prise en charge et les soins des enfants malades. Du fait d'un manque de lits, de pédiatres, d'infirmières et de personnels soignants, la durée passée aux urgences s'allonge et certains enfants sont transférés à plusieurs centaines de kilomètres de chez eux. La détresse des familles est grande et aisément compréhensible quand le service public de l'hôpital en est réduit à de telles mesures, qui mettent en danger la vie des enfants. Face à cette crise qui se répète chaque année, les mesures d'urgences annoncées par le Gouvernement ont été unanimement jugées insuffisantes par les professionnels du secteur. M. le député souhaite donc connaître quelle politique M. le ministre compte mettre en œuvre pour remédier efficacement et durablement à la situation alarmante des services d'urgences pédiatriques. Il souhaite spécifiquement savoir quelles mesures seront mises en place pour adapter le nombre de lits en soins critiques aux besoins du territoire du Douaisis.

Texte de la réponse

La bronchiolite est une pathologie fréquente, le plus souvent bénigne, qui peut toucher toute l'année les nourrissons de moins de deux ans. Elle est toutefois à forte recrudescence chaque année, au cours de l'automne, période durant laquelle elle touche près de 30 % des nourrissons de moins de 2 ans ; 2 à 3 % des nourrissons de moins de 1 an peuvent faire l'objet d'une hospitalisation pour forme sévère de bronchiolite. Une campagne de communication est en cours pour rappeler à toutes et tous les gestes simples pour prévenir la maladie et limiter la transmission du virus, les comportements à adopter comme les gestes barrières, la consultation du médecin traitant et du pédiatre dans la majorité des cas ainsi que les situations imposant de se rendre à l'hôpital. Chaque année, outre les campagnes de prévention, des plans d'organisation reposant notamment sur l'augmentation du nombre de lits en soins critiques et d'hospitalisation sont mis en place dès l'automne dans les services hospitaliers pédiatriques. Malgré ces plans et anticipations, les épidémies par leur cinétique, leur intensité sont susceptibles de mettre en tension le système de santé et, cette année, la précocité de l'épidémie débutée dès le mois de septembre et son intensité viennent s'ajouter à une fragilité des services hospitaliers après plus de deux années de crise sanitaire et de tensions en matière de ressources humaines. Face à cette situation, le ministère de la santé et de la prévention et les agences régionales de santé se sont immédiatement mobilisés avec la mise en place de réunions de crises et de comités de suivi réguliers, en particulier dans les régions les plus impactées. La mobilisation des professionnels, médicaux et non médicaux, en ville comme à l'hôpital, ainsi que la coopération entre la médecine de ville et l'hôpital, sont soutenues par le Gouvernement, avec le déblocage d'une enveloppe de 400 millions d'euros récemment annoncée. Elle servira à

répondre rapidement aux problématiques spécifiques de certains secteurs, dont la pédiatrie fait partie. C'est un plan d'action immédiat qui est lancé pour soulager notre système de santé et permettre une bonne prise en charge de tous les enfants. C'est tout d'abord le maintien de mesures qui ont été mises en œuvre cet été comme la rémunération supplémentaire de 15 euros pour les soins programmés en ville ou l'encouragement du recours à la télé médecine, mais aussi, de nouvelles mesures pour renforcer encore davantage le soutien aux professionnels en valorisant mieux le travail de nuit et la technicité du travail dans les services de soins critiques, notamment en pédiatrie. Les agences régionales de santé sont par ailleurs appelées à mobiliser leur fonds d'intervention régional pour répondre de manière ciblée aux tensions dans certains services. Enfin, la situation des services de pédiatrie démontre la nécessité de transformer en profondeur notre système de santé : c'est la volonté du Gouvernement dans le cadre du Conseil national de la refondation. S'agissant de traiter les difficultés plus structurelles qui affectent notre système de prise en charge des enfants, dans la continuité du récent rapport l'inspection générale des affaires sociales sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant, toutes les parties prenantes ont dès à présent la possibilité de faire part de leurs propositions pour co-construire les réponses nouvelles aux difficultés du secteur, dans la perspective des assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui seront organisées au printemps 2023. Ces assises mobiliseront toutes les spécialités concernées par la prise en charge des enfants, aussi bien pour la prévention que pour l'accès aux soins. Plusieurs grandes thématiques seront discutées, notamment la formation initiale et continue des professionnels, la démographie des professions du champ de la pédiatrie, la pédopsychiatrie, la place de la santé des enfants dans le maillage territorial, les liens avec la médecine scolaire ou encore la protection maternelle et infantile.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2953

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5186

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 6090